



---

# communiqué

---

Date **Le 1<sup>er</sup> décembre 1993**

N° 220

Pour publication

## **LE CANADA SE RÉJOUIT DE L'ADOPTION PAR L'ONU D'UNE DÉCLARATION VISANT L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES**

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, et la secrétaire d'État (Situation de la femme), M<sup>me</sup> Sheila Finestone, ont salué l'adoption aujourd'hui d'une déclaration, mise de l'avant par le Canada, sur l'élimination de la violence faite aux femmes par la troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York.

«La déclaration représente un grand pas en avant dans les efforts déployés par la communauté internationale en vue de vaincre et d'extirper un mal qui transcende toute barrière géographique, politique, économique, sociale ou culturelle», a déclaré M. Ouellet.

La déclaration est le premier document officiel de l'ONU qui donne une définition étendue de la violence faite aux femmes sous ses formes physique, sexuelle et psychologique. Il souligne en outre un ensemble de mesures juridiques, administratives, sociales et éducatives que devraient prendre les États afin d'éliminer cette violence.

La déclaration affirme que la violence faite aux femmes empêche celles-ci de jouir des droits de la personne et des libertés fondamentales et lance un appel aux gouvernements afin qu'ils usent de diligence pour prévenir ou punir ces actes de violence, qu'ils soient perpétrés par l'État ou commis au sein de la collectivité ou du foyer.

«C'est toute une percée que de faire référence à la violence au foyer, parce que les instruments internationaux antérieurs se rapportant aux droits de la personne ont évité jusqu'ici la sphère privée. Comme nous l'avons appris au Canada, les femmes sont souvent plus en danger chez elles que dans la rue», a dit M<sup>me</sup> Finestone.